

Comité Local d'Information et de Concertation

Total Additifs et Carburants Spéciaux à Givors

Réunion n° 2 du 16 juin 2009

Préfecture du Rhône

Liste des participants

Les membres du collège « administration »

M. CHIPPONI, secrétaire général adjoint à la préfecture du Rhône
M. le chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile, représenté par Mme Annie RAGOT
M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, représenté par le Commandant J.P. DUARTE
M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par M. Rénald VOILLOT, adjoint au chef de subdivision de la DRIRE du Rhône
M. le directeur départemental de l'équipement, représenté par M. Bruno DEFRANCE
M. le directeur du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, représenté par M. René CHARRAT

Les membres du collège « collectivités territoriales »

Mme Mireille ELMALAN, vice-présidente de la Communauté Urbaine de Lyon chargée des risques majeurs
Mme Marie-Christine BURRICAND, conseillère générale du canton de Vénissieux Sud
M. Daniel DELABRE représentant du conseil municipal de Givors
René BALME, représentant du conseil municipal de Grigny
Bruno PERRIN, représentant du conseil municipal de Ternay

Les membres du collège « exploitant »

M. CHARLEUX, président directeur général de la société Total ACS Givors
M. HILT, chef d'établissement de Total ACS Givors
M. DURGET Directeur de la Sté SRA-SAVAC à Vaulx-en-Velin
M. MUSY Directeur de la Sté EGM à Feyzin

Les membres du collège « salariés »

Mme DUSSART, secrétaire du CHSCT de la société Total ACS Givors
M. PHILIPPE, membre du CHSCT de la société Total ACS Givors
M. CHALAYE, chargé d'affaires au sein de la société SAVAC à Vaulx-en-Velin
M. DESFARGES, responsable du site de la société Entreprise Générale de Maintenance à Feyzin

Les membres du collège « riverains »

Mme MAZARD, riveraine domiciliée à Ternay
M. CHAROUD, représentant de l'association de défense du cadre de vie de Ternay
Mme DAMIAO, représentante de l'association de défense de l'environnement de Ternay
M. PORETTI, riverain domicilié à Givors
M. SOULIER, riverain domicilié à Givors
M. NOAMANE, riverain domicilié à Grigny (*à vérifier*)

Autres participants :

M. Jean VILLIEN, directeur de la mission écologie du Grand Lyon
M. BERNARD de l'Inspection des Installations Classées, DRIRE Rhône-Alpes
Mme LERMUSIAUX, responsable qualité et développement durable Total ACS Givors
M. COMTE, responsable hygiène et sécurité de Total ACS Givors
M. Serge MONNIER, sous directeur de l'environnement, préfecture.
M. Denis MARSAL, chef du bureau de l'environnement, préfecture

Mme Gaëlle ARBEY, direction citoyenneté et environnement, préfecture.

La séance s'est ouverte à 14h15.

Introduction

M. CHIPPONI, secrétaire général de la préfecture du Rhône ouvre la deuxième réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de Total Additifs et Carburants Spéciaux (Total ACS). Il rappelle les missions du CLIC, lieu d'information et d'échange entre les habitants, les services de l'Etat, les industriels et les collectivités territoriales, en matière de sécurité des personnes et des biens. Il donne ensuite la parole à M. CHARLEUX, président directeur générale de Total ACS, entreprise située à Givors.

I - Présentation de l'entreprise TOTAL ACS

M. CHARLEUX présente tout d'abord les trois autres personnes responsables au sein du site de Total ACS :

- M. HILT, chef d'établissement
- Mme LERMUSIAUX, responsable qualité et développement durable
- M. COMTE, responsable hygiène sécurité environnement.

M. CHARLEUX indique que Total ACS est une filiale du groupe Total.

> Présentation des productions du site TOTAL ACS

Total ACS fabrique :

- des additifs pour les produits pétroliers, additifs de spécification, et des produits « additifs de marketing », utilisé après la production, qui servent à améliorer les produits finis.

Ces additifs permettent de maintenir le moteur des véhicules propre et de le faire consommer moins.

- des carburants spéciaux :

- Total ACS produit et vend des carburants réservés à la compétition, utilisés en Formule 1, pour les bateaux et les motos de compétition, etc.
- Total ACS vend des carburants industriels

L'entreprise fabrique de petites quantités à haute valeur ajoutée. 65 000 tonnes de produits sont fabriqués par an alors que la raffinerie de Feyzin traite 5 millions de tonnes de produits.

- du Styrelf (bitumes polymères) :

C'est l'activité historique du site. Il s'agit de bitumes à haute valeur ajoutée, destinés à des applications routières haut de gamme. Givors est le seul site français de Total pour le Styrelf.

Quelques chiffres permettent de résumer l'activité de Total ACS :

L'entreprise vend à environ un millier de clients des produits sur mesure, soit plus de milles références de produits dans 70 pays dans le monde sur l'ensemble des continents. 90 000 tonnes de produits sont commercialisés par an. Le chiffre d'affaires 2008 est de 140 millions d'euros. L'entreprise comprend une centaine d'employés, sans compter les sous-traitants. Il est à noter que de nombreux investissements ont eu lieu sur le site ces dernières années.

> Projets concernant le site industriel

M. CHARLEUX présente ensuite le site de Givors, sa situation globale et ses composantes¹. Puis, il présente le système de management intégré qui regroupe la qualité, la sécurité et l'environnement. La certification ISO 14001 est en préparation.

¹ Cf. diaporamas présentés en séance, en ligne sur le site www.pprt-rhonealpes.com

- Bâtiments et installations du site

Au niveau des bâtiments et des installations, l'entreprise a effectué plusieurs opérations de démantèlement pour faire de la place et réduire les risques à la source. Plusieurs bacs qui contenaient du fuel lourd ont ainsi été démantelés, de même que les voies ferrées situées à l'intérieur de l'établissement. Il n'y a donc plus de fuel lourd sur le site sauf pour l'usage de la chaufferie. La politique de l'entreprise est de démanteler les contenants situés sur le site en fonction des besoins.

- Projets de nouvelle unité de production en 2009

De grands projets sont prévus en 2009 puisque dix millions d'euros sont consacrés à une nouvelle unité de production de carburants. Ce projet a fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation d'exploiter auprès des services de l'Etat afin de mettre en œuvre les mesures préventives. L'arrêté concernant l'unité a été publié le 8 avril 2008. C'est sur la base de cette autorisation qu'elle est en construction. Sa mise en service est prévue pour septembre 2009.

M. CHARLEUX donne quelques caractéristiques de l'unité et notamment le nombre de m³ stockés et indique que :

- globalement la capacité de stockage a été réduite de 37 % sur le site de Givors ;
- le stockage de butane enterré évite les « points chauds », sources de dangers potentiels.

M. CHARLEUX présente également une modélisation en 3D de l'unité montrant son aspect compact et les moyens de sécurisation qui y sont liés.

- Autres investissements sur le site en 2008-2009

D'autres investissements ont eu lieu concernant la défense contre l'incendie, les stockages, les cuvettes, les réseaux, la sûreté et notamment :

- un nouveau stockage d'eau sur le site permet d'augmenter le débit disponible de 140 %,
- 16 bacs ont été inspectés en 9 mois,
- des études sont en cours pour voir comment améliorer les conditions de stockage ?
- une première phase de rénovation des réseaux enterrés est entamée.

- Les projets 2010 :

Ils porteront sur les mêmes objets. L'idée est de poursuivre le maillage de l'ensemble du réseau incendie sur le site et les réseaux enterrés.

II – Débat

Suite à cette présentation, M. CHIPPONI remercie M. CHARLEUX pour sa présentation et invite les participants à poser des questions.

> Transport des matières premières

M. VILLIEN, directeur de la mission écologie du Grand Lyon, demande comment arrivent les matières premières sur le site.

M. CHAROUD, représentant de l'association de défense du cadre de vie de Ternay demande si le transport ferroviaire serait envisageable.

M. CHARLEUX répond que les matières premières sont acheminées par camion. La voie fluviale était autrefois utilisée. Il ajoute que toutes les voies ferrées n'ont pas été démantelées mais que le fonctionnement de la SNCF n'est pas adapté aux besoins de TOTAL ACS.

> Travaux réalisés sur le site

M. CHAROUD tient à ajouter qu'ayant visité récemment le site, il l'a trouvé très sécurisant.

Il a pu constater que des efforts importants ont été réalisés en matière de sécurité et d'écologie (pour éviter la pollution du fleuve). Les moyens pour faire face aux incendies sont en place. Les gens qui veulent construire peuvent, selon lui, le faire en toute sécurité.

III – Présentation générale de l'étude de dangers et du PPRT

M. VOILLOT, de l'inspection des installations classées de la DRIRE procède à une présentation pour aborder l'étude de dangers et la démarche des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

> **Les piliers de la prévention des risques industriels**

L'Etude De Dangers (EDD) est le point central des quatre « piliers » de la prévention des risques technologiques, à savoir :

- la réduction des risques à la source,
- la maîtrise de l'urbanisation,
- l'information préventive des populations,
- les plans de secours.

Il ajoute qu'en octobre 2008, une campagne d'information du public a eu lieu et qu'à cette occasion des plaquettes d'information ont été diffusées à la population de Givors. Une réunion publique a également eu lieu.

M. VOILLOT indique également quelques modifications importantes apportées par la loi « Risques » :

- avant cette loi, on se concentrait sur l'examen des phénomènes dangereux sans prendre en compte la probabilité des risques, l'approche était déterministe,
- aujourd'hui, on parle d'aléa. Tous les phénomènes dangereux sortant du périmètre de l'établissement sont pris en compte mais en tenant compte de la probabilité d'occurrence. Par exemple : les phénomènes dangereux liés à la chaufferie de TOTAL ACS sont pris en compte.
- la démarche PPRT permet de corriger les erreurs du passé et d'agir sur l'urbanisation future. Par le biais du PPRT, il est possible de faire prendre des mesures foncières (expropriation, délaissement).

> **L'étude de dangers et le PPRT :**

- l'EDD

M. VOILLOT indique que l'étude de dangers permet :

- l'identification de tous les potentiels de danger,
 - l'analyse des risques,
 - l'évaluation des conséquences des phénomènes potentiellement dangereux,
 - la prise en compte des effets dominos potentiels.
- Il ajoute que dans le Rhône, il existe vingt-quatre établissements Seveso Seuil haut qui ont procédé à la réalisation/révision d'une centaine d'études de dangers, éléments de base pour la réalisation des PPRT.

- le PPRT

M. VOILLOT poursuit sa présentation sur les PPRT en soulignant que l'une des principales nouveautés est :

- de permettre aux collectivités territoriales de prendre des mesures foncières² en se fondant sur ce document,
- de mettre en place de mesures supplémentaires de réduction du risque à la source par l'industriel.

Avant d'évoquer le PPRT de Total ACS, M. VOILLOT précise différents points portant sur :

- les différents stades de l'élaboration des PPRT,
- les principes de la phase dite de « stratégie » du PPRT : association et concertation,
- les sept niveaux d'aléas prévus dans les cartes d'aléas (TF+, TF, F+, F, M+, M, FAI).

> **PPRT de TOTAL ACS**

- la prescription du PPRT

M. VOILLOT informe les membres du CLIC que suite à la remise, en 2006, des études de dangers de par l'établissement, et suite à la réalisation des cartes d'aléas correspondantes par la DRIRE, le PPRT a été prescrit par le préfet le 31 mars 2009. Il indique notamment que :

- les derniers compléments ont été transmis en 2008 et concernent notamment un programme de mise en place d'événements sur les cuves de stockage pour rendre physiquement impossible le phénomène majorant de pressurisation (suite du CLIC du 9 janvier 2008).

² Pour connaître les mesures foncières qui peuvent être prises, cf. Regards sur le Risque n° 10, téléchargeable sur le site www.Pprt-rhonealpes.com.

- les principaux risques sont liés à la présence et emploi de produits inflammables,
- les 84 phénomènes dangereux sortant du périmètre de l'établissement ont été pris en compte.

- la carte d'aléas de TOTAL ACS

Deux types de phénomènes dangereux apparaissent :

- l'explosion de vapeur en milieu non confiné (dit « UVCE »)
- les risques thermiques.

La carte d'aléa montre que la zone rouge, d'aléa « Très Fort + » n'impacte a priori pas d'habitats. En revanche, la zone verte d'aléa « Faible » est assez importante, compte tenu du risque de surpression. Après expertise, il a été décidé que le phénomène de « pressurisation » ne sera pas pris en compte dans la cartographie des aléas puisque la réglementation permet de l'écarter (compte tenu de sa faible probabilité). En revanche, le phénomène de pressurisation est pris en compte pour établir le Plan Particulier d'Intervention (gestion des secours) tant que les événements complémentaires sur les bacs n'auront pas été mis en place.

M. VOILLOT explique également que le périmètre d'étude du PPRT correspond aux contours de la carte d'aléas. Il a été établi sur le fondement d'un rapport réalisé par les services de la DRIRE. A partir de là, le préfet a pu établir le projet de prescription du PPRT. Un « Porter A Connaissance » a également été transmis aux collectivités territoriales concernées (communes de Givors, de Grigny et le Grand Lyon) afin de prendre en compte les phénomènes dangereux..

- Rappel sur la procédure du PPRT de TOTAL ACS

Le PPRT étant prescrit, il convient désormais de lancer le processus de concertation et d'association.

Le site : www.pprt.rhone.com (ou www.clic-rhonealpes.com) permettra aux membres du CLIC d'avoir toutes les informations concernant l'avancement du PPRT de TOTAL ACS.

Suite à la présentation de M. VOILLOT, et en l'absence de questions dans la salle, M. CHIPPONI invite M. M. DEFRANCE de la DDE du Rhône à évoquer la question des enjeux.

IV – Les enjeux autour du site de TOTAL ACS

M. DEFRANCE commence par faire plusieurs rappels sur :

- la définition des **enjeux** : ils représentent à la fois les personnes et toutes les composantes du territoire (biens, patrimoine culturel, environnemental). L'objectif des PPRT est la protection des personnes, et uniquement des personnes, qu'il convient de ne pas aggraver.
- la définition de la **vulnérabilité** : il s'agit de la sensibilité plus ou moins forte d'un enjeu exposé à un aléa. Elle dépend de la nature de l'aléa et de ses caractéristiques et des dispositifs de protection appliqués en différents points des bâtiments (murs, la toiture etc.).

M. DEFRANCE indique quels sont les objectifs de la caractérisation des enjeux dans la démarche PPRT. Le travail se décline en deux séquences :

1°) La première séquence consiste en la **caractérisation des enjeux** :

- l'identification des éléments du sol,
- la compréhension du fonctionnement du territoire,
- la mise en évidence des enjeux particuliers.

Il s'agit d'obtenir in fine :

- une carte de synthèse des enjeux du territoire
- des cartes thématiques explicatives (urbanisation existante, ERP, infrastructures de transport...).

En termes de réalisation, M. DEFRANCE indique que l'Etat établit ces cartes en relation avec les collectivités locales concernées : la mairie de Givors et le Grand Lyon.

La superposition des cartes d'aléas et d'enjeux permettra d'effectuer une première cartographie des zones et secteurs pouvant être réglementés : c'est le **plan de zonage brut**.

2°) La deuxième séquence consiste à **finaliser la séquence d'étude** grâce à des investigations complémentaires portant sur l'approche de la vulnérabilité et les **estimations foncières sur les secteurs concernés. Les collectivités locales dans le cadre des personnes et organismes associés sont consultées sur la définition du programme de ces investigations.**

M. DEFRANCE termine sa présentation en indiquant que l'étude des enjeux est bien avancée et que les cartes seront réalisées dans les prochaines semaines.

V – Calendrier du PPRT TOTAL ACS

Suite à cette présentation, M. CHIPPONI revient sur le calendrier d'élaboration du PPRT. Il indique notamment que :

- des réunions des personnes associées auront lieu en fin d'année 2009,
- à la fin de l'année 2009, les études relatives au PPRT TOTAL ACS s'achèveront,
- une réunion des personnes associées pourra avoir lieu début 2010 et servira à arrêter le contenu du règlement du PPRT,
- début 2010 : une phase de réunions publiques pour la concertation pourra être engagée,
- il faut compter trois mois pour l'enquête publique (mise en place et temps de réalisation du rapport du commissaire enquêteur).

Questions :

> sur la durée du PPRT

M. NOAMANE, riverain domicilié à Grigny, demande si le PPRT sera terminé début 2010.

M. DEFRANCE répond que l'approbation interviendra après enquête publique au mieux au 2^{ème} semestre voir à la fin de l'année 2010 mais les principaux éléments permettant de faire aboutir le PPRT seront réalisés en début d'année 2010.

> sur le rôle du représentant du CLIC et les moyens dont il peut disposer

Mme ELMALAN, vice-présidente du Grand Lyon en charge des risques majeurs, demande :

- quelle sera la mission de M. PORETTI, représentant du CLIC, et s'il disposera de moyens particuliers pour l'assurer.
- s'il est possible de prévoir qu'il puisse faire un retour de ces réunions d'association aux autres membres du CLIC.

M. VOILLOT répond que le représentant du CLIC a toute sa place pour intervenir dans les phases d'association et de concertation du PPRT. Il pourra jouer un rôle d'interface avec les membres du CLIC Il interviendra dans le cadre de l'avis à donner par le CLIC.

. Par ailleurs, d'après la réglementation, tous les collèges sont de droit représentés dans les groupe de travail prévus dans la phase d'association, sauf les riverains. C'est pourquoi c'est un riverain qui a été désigné comme représentant du CLIC pour avoir une bonne représentation de l'ensemble des collèges.

M. VOILLOT indique également que l'avis du CLIC devra intervenir en fin de phase de concertation. C'est l'avant dernière étape avant l'enquête publique.

M. PORETTI, riverain domicilié à Givors et représentant du CLIC³, ajoute qu'il lui semble important de tenir compte de ce que disent les membres du CLIC et d'approfondir les sujets abordés pour avancer sur les questions de sécurité.

M. CHIPPONI ajoute qu'une réunion du CLIC pourra avoir lieu entre début 2010 et le démarrage de l'enquête publique afin de partager les différents points abordés dans la phase d'association et de concertation. Il remercie les membres du CLIC pour leurs présentations et les membres pour leur écoute et clôt la séance 16h45.

P/Le préfet du Rhône,

P/Le maire de Givors,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint

Stéphane CHIPPONI

D. Delabre

³ Cf. précédente réunion du CLIC.